

COMMUNIQUÉ AUX EMPLOYEURS ET TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

COVID-19 - REPORT DE PAIEMENT DES COTISATIONS SOCIALES

Les échéances de paiement des cotisations dues par les entreprises contraintes de réduire ou de suspendre leurs activités en raison du Covid19, ont été aménagées.



Si vous êtes concerné, vous devez faire votre demande de report en remplissant le formulaire en ligne sur www.cafat.nc

IMPORTANT !

Le décalage de versement des cotisations n'exonère par les entreprises de faire leurs déclarations nominatives trimestrielles ou leur déclaration de ressources aux dates normales d'échéance.

RAPPEL DU CALENDRIER DE REPORT DE PAIEMENT DES COTISATIONS SOCIALES

Employeurs		Travailleurs Indépendants	
Cotisations du 1er trimestre Echéance du 30 avril 2020	report au 30 SEPTEMBRE 2020	Cotisations du 2ème trimestre Echéance du 31 mars 2020	report au 30 SEPTEMBRE 2020
Cotisations du 2ème trimestre Echéance du 31 juillet 2020	report au 30 OCTOBRE 2020	Cotisations du 3ème trimestre Echéance du 30 juin 2020	report au 30 SEPTEMBRE 2020

Une question ? Besoin d'aide ?

Contactez-nous à l'adresse delais.covid19@cafat.nc ou appelez-nous au 25 58 20 !